

Fiche Cours

Département : Accompagnement

Discipline : Accompagnement Piano

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'accompagnement au piano au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur : Jean-Louis Roblin

Organisation du cursus

1^{er} cycle

Durée : de 1 à 3 ans

Conditions d'accès :

Pour les élèves instrumentistes à clavier (piano, orgue, clavecin) d'un niveau instrumental minimum de 3CC, les élèves en direction d'orchestre et les élèves en Formation Musicale DEM (même si ils ne sont pas instrumentistes à clavier).

Limite d'âge : 25 ans

Test d'entrée (en septembre) :

Avec une mise en loge équivalente à environ 3 fois le temps de l'épreuve :

- Une épreuve de déchiffrage pour piano seul (2 pièces de styles différents)

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR :

- Interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 8 mn).

En plus, pour les élèves non-instrumentistes à clavier :

- L'épreuve sera adaptée aux capacités des candidats.

Durée hebdomadaires des cours : 30 mn

Examen de fin d'année :

Cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Un seul redoublement est possible. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes de la discipline. Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

(Les épreuves sont différentes s'il s'agit d'un contrôle ou d'un passage de cycle)

Avec une mise en loge équivalente à environ 3 fois le temps de l'épreuve :

- Déchiffrage avec instrument

- Réduction de chœur à 3 ou 4 voix, ou de trio à cordes

- Transposition au ton inférieur ou supérieur, avec chant

- Harmonisation simple (chant donné ou basse continue)

Pour les élèves non-instrumentistes à clavier (élèves de direction d'orchestre ou de FM)
- Des épreuves sur mesure seront proposées.

2ème cycle

Durée : 1 à 3 ans

Conditions d'accès :

Pour les élèves instrumentistes à clavier (piano, orgue, clavecin) d'un niveau instrumental minimum de 3CC.

Limite d'âge : 25 ans

Test d'entrée (en septembre) :

Avec une mise en loge équivalente à environ 3 fois le temps de l'épreuve :

- Un déchiffrage avec instrument ou chant
- Une transposition en solo
- Une réduction de trio à cordes

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR :

- Interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 8 mn).

Durée hebdomadaire des cours : 45 mn

Examen de fin d'année :

Cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Un seul redoublement est possible. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes de la discipline. Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

(Les épreuves sont différentes s'il s'agit d'un contrôle ou d'un passage de cycle)

Avec une mise en loge équivalente à 2 à 3 fois le temps de l'épreuve, selon difficulté :

- Réduction de quatuor vocal ou quatuor à cordes
- Transposition simple (style classique ou pré-romantique – Mozart, Haydn, Beethoven, Schubert...) au ton ou à la tierce mineure, inférieure ou supérieure.
- Harmonisation, chant ou basse continue (style début XVIIIe siècle)

3^e cycle court

Durée : 1 à 3 ans

Conditions d'accès :

Pour les élèves instrumentistes à clavier (piano, orgue, clavecin) d'un niveau instrumental de 3Cspé ou CPES minimum.

Limite d'âge : 27 ans

Concours d'entrée (en septembre) :

Avec une mise en loge équivalente à environ 3 fois le temps de l'épreuve :

- Un déchiffrage avec instrument
- Une transposition avec chant

- Une réduction de quatuor à cordes

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR :

- Interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 10 mn)

Durée hebdomadaire des cours : 1h

Examen de fin d'année :

Cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Un seul redoublement est possible. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes de la discipline. Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. Cette mention permet d'obtenir l'UV d'accompagnement dans le cadre d'une DEM instrumental (piano, orgue, clavecin) ou d'un DEM d'érudition (direction d'orchestre, FM). La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

- Contenu des épreuves de fin d'année :

(Les épreuves sont différentes s'il s'agit d'un contrôle ou de l'obtention de l'UV)

Avec une mise en loge équivalente à 2 à 3 fois le temps de l'épreuve, selon difficulté :

- Un déchiffrage avec instrument
- Une réduction d'orchestre de chambre (CEM) ou quatuor à cordes (Contrôle)
- Une transposition avec chant (style début romantique – Schumann, Mendelssohn, Gounod...) au ton ou à la 3^e mineure inférieurs ou supérieur ou au 1/2 ton inférieur.
- Basse continue (style début XVIII^e siècle : Telemann, Haendel, Vivaldi...)

A préparer en amont :

- Une réduction d'orchestre

Pour obtenir le CEM d'accompagnement :

Présentation à l'examen facultative au bout d'1 an, obligatoire au bout de 2 ans dans le cycle

- UV principale d'accompagnement, mention Bien ou Très Bien
- UV complémentaire de FM, UV de CEM obtenue
- Certificat d'assiduité à une pratique collective : atelier mélodie, art lyrique, musique de chambre, improvisation générative...

3ème cycle spécialisé

Durée : 1 à 3 ans

Conditions d'accès :

Pour les élèves instrumentistes à clavier (piano, orgue, clavecin) d'un niveau instrumental de 3Cspé ou CPES minimum.

Limite d'âge : 30 ans

Concours d'entrée (en septembre) :

Avec une mise en loge équivalente à environ 3 fois le temps de l'épreuve :

- Un déchiffrage avec instrument
- Une transposition avec chant
- Une réduction d'orchestre de chambre

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR :

- Interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 10 mn)

Durée hebdomadaire des cours : 1h

Examen de fin d'année :

Cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Un seul redoublement est possible. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes de la discipline. Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. Ces deux mentions permettent d'obtenir l'UV de DEM d'accompagnement. La mention TB à l'obtention de l'UV de DEM permet le passage en Perfectionnement. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.=

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

(les épreuves sont différentes si il s'agit d'un contrôle ou de l'obtention de l'UV)

Avec une mise en loge équivalente à 2 à 3 fois le temps de l'épreuve, selon difficulté :

- Déchiffrage avec instrument
- Réduction d'ensemble vocal ou à cordes (à 5 parties)
- Transposition du 1/2 ton à la 3^{ce} majeure, inférieurs et supérieurs
- Basse continue complexe (Bach, Couperin, Monteverdi...)

A préparer en amont :

- Réduction d'orchestre, type quintette à cordes et plusieurs parties de vents
- Interprétation d'un programme d'environ 10 mn avec instrument et/ou chant, au choix

Pour obtenir le DEM d'accompagnement :

Présentation à l'examen facultative au bout d'1 an, obligatoire au bout de 2 ans dans le cycle

- UV principale d'accompagnement, mention Bien ou Très Bien
- UV complémentaire d'instrument à clavier (piano, orgue, clavecin), niveau UV de DEM
- UV complémentaire de pratique collective, 2 ans (atelier mélodies, art lyrique, musique de chambre, orchestre, improvisation générative...)
- UV complémentaire de participation en cours d'instrument ou de chant : 10 h par année, avec visa du/des professeurs ayant accueilli l'élève (une feuille de présence sera délivrée)

Cycle Perfectionnement

Durée : un an renouvelable en fonction des places disponibles

Conditions d'accès :

Pour tout élève instrumentiste à clavier (piano, orgue, clavecin) d'un niveau instrumental de 3Cspé ou CPES minimum.

Limite d'âge : 32 ans

Concours d'entrée (en septembre) :

Avec une mise en loge équivalente à environ 3 fois le temps de l'épreuve :

- Un déchiffrage avec instrument
- Une transposition avec chant
- Une réduction d'orchestre

En plus, pour les élèves non-inscrits en classe d'instrument à clavier au CRR :

- Interprétation d'une pièce pour piano seul, au choix (maximum 10 mn)

Durée hebdomadaire des cours : 1h

Examen de fin d'année :

Cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes de la

discipline. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ou l'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

➤ Contenu des épreuves de fin d'année :

Avec une mise en loge équivalente à 2 à 3 fois le temps de l'épreuve, selon difficulté :

- Déchiffrage avec instrument
- Réduction d'ensemble vocal ou à cordes
- Transposition du 1/2 ton à la 3^e majeure, inférieurs et supérieurs
- Basse continue

A préparer en amont :

- Réduction d'orchestre symphonique
- Interprétation d'un programme d'environ 10 mn avec instrument et/ou chant, au choix